

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 25 septembre 2025

N° CP-2025-6-6-3

N° **applicatif** 12920

6^{ème} **Commission**

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

Service consulté

SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS CULTUREL DES TERRITOIRES

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 328 000 € au titre du dispositif "Fonds culturel des territoires" pour l'année 2025.

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé lors de sa séance du 13 novembre 2023 (délibération n°CP-2023-9-6-10) la création d'un dispositif de soutien à destination des projets dont le rayonnement est local : le fonds culturel des territoires. Ce dispositif a été amendé par les délibérations n° CP-2024-8-6-1 du 21 octobre 2024 et n° CP-2025-3-6-2 du 25 avril 2025.

Le Fonds culturel des territoires incarne l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur d'une culture vivante et accessible. Il a pour ambition d'encourager les initiatives portées localement, de renforcer la citoyenneté par la culture, de stimuler la vie culturelle dans les communes et intercommunalités, et d'assurer la présence des artistes sur l'ensemble du territoire alsacien, y compris en milieu rural. En s'appuyant sur une évaluation conduite par les équipes et les élus au plus près du terrain, il garantit que chaque projet soutenu répond pleinement aux attentes, aux spécificités et aux atouts de son territoire, contribuant ainsi à son dynamisme et à son rayonnement.

Pour être éligible, un projet doit satisfaire aux critères suivants :

- Se dérouler sur le territoire de la demande et impliquer des partenaires locaux ;
- Inclure des actions de médiation à destination des publics prioritaires de la Collectivité européenne d'Alsace (futurs et jeunes parents, jeunes enfants, enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance ou en danger, collégiens, personnes en situation de précarité, de handicap ou âgées) ou s'inscrire dans un partenariat culturel avec un autre acteur local ;

- Bénéficiaire d'au moins un cofinancement public ;
- Ne faire l'objet que d'un seul dépôt de dossier par porteur et par an (sauf pour les collectivités déposant des projets portés par des services distincts).

Ce dispositif s'inscrit ainsi pleinement dans les orientations de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur d'une culture de proximité, vivante et accessible à tous. Il témoigne de la volonté politique affirmée de soutenir les dynamiques culturelles locales, de valoriser les initiatives des acteurs de terrain, et de faire de la culture un levier d'inclusion, de citoyenneté et de cohésion dans tous les territoires alsaciens.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir 155 projets pour un montant total de 328 000 €, répartis comme suit :

- 40 000 € pour 23 projets sur le territoire Nord Alsace ;
- 40 000 € pour 19 projets sur le territoire Ouest Alsace ;
- 88 000 € pour 41 projets sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- 40 000 € pour 19 projets sur le territoire Centre Alsace ;
- 40 000 € pour 25 projets sur le territoire Région de Colmar ;
- 40 000 € pour 12 projets sur le territoire Agglomération de Mulhouse ;
- 40 000 € pour 16 projets sur le territoire Sud Alsace.

La liste des structures et projets retenus figure en annexe 1 au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 328 000 € aux structures et projets retenus figurant dans l'annexe 1 jointe au présent rapport, au titre du fonds culturel des territoires pour l'année 2025 ;
- De préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique une fois la délibération d'attribution exécutoire.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P260	O002	P260E04	T100	(1234) 65 65748 311	279 100 €
P260	O002	P260E04	T100	(1233) 65 657348 311	25 100 €
P260	O002	P260E04	T100	(1235) 65 657358 311	12 500 €
P260	O002	P260E04	T100	(1242) 65 657358 311	8 500 €
P260	O002	P260E04	T100	(3484) 65 65742 311	2 800 €
TOTAL					328 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.